



Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre pour faire appliquer les sanctions

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 11 avril 2003

Bonjour,

L'entreprise dans laquelle je travaille n'applique pas la loi EVIN. Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre pour faire appliquer les sanctions prévues par la loi en cas d'infraction.

Meilleures salutations.

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la [protection contre le tabagisme](#).

Consultez également les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous souhaitez aller plus loin, contactez-nous à nouveau.